

8ème atelier du Groupe de Travail REFF sur le lien entre la surface équivalente et la mesure de la déforestation et dégradation

14/12/2022 publié le 22/12/2022

En présence de :

- Emmanuelle PAGES, CGDD
- Lise COLARD, CGDD
- Marion DAUGEARD, GRET
- Boris PATENTREGER, Mighty Earth
- Caroline BRABANT, Atlas Public Affairs (pour le CNC)
- Romain BENTZ, Michelin
- Armelle BALVAY, Michelin
- Martin POUPARD, Centre Technique Cuir Chaussure Maroquinerie
- Jean-Claude JEGOU, Fédération Française de la Chaussure
- Daphné MENTHONNEX, Earthworm
- Elie FAVRICHON, Envol Vert
- Charlène LAINE, Envol Vert
- Robin GINEYTS, CGDD
- Marine REBOUL, CGDD
- Amélie TAUPIN, Elanova

Introduction

Le 14 décembre 2022 a eu lieu le huitième atelier du projet Référentiel Empreinte Forêt France. Ce groupe de travail est soutenu par le Comité Scientifique et Technique Forêt (CST-Forêt) de la SNDI et mis en place par Envol Vert. Ces ateliers ont été organisés dans le but d'aboutir à un référentiel utilisable par tous pour mesurer l'Empreinte Forêt.

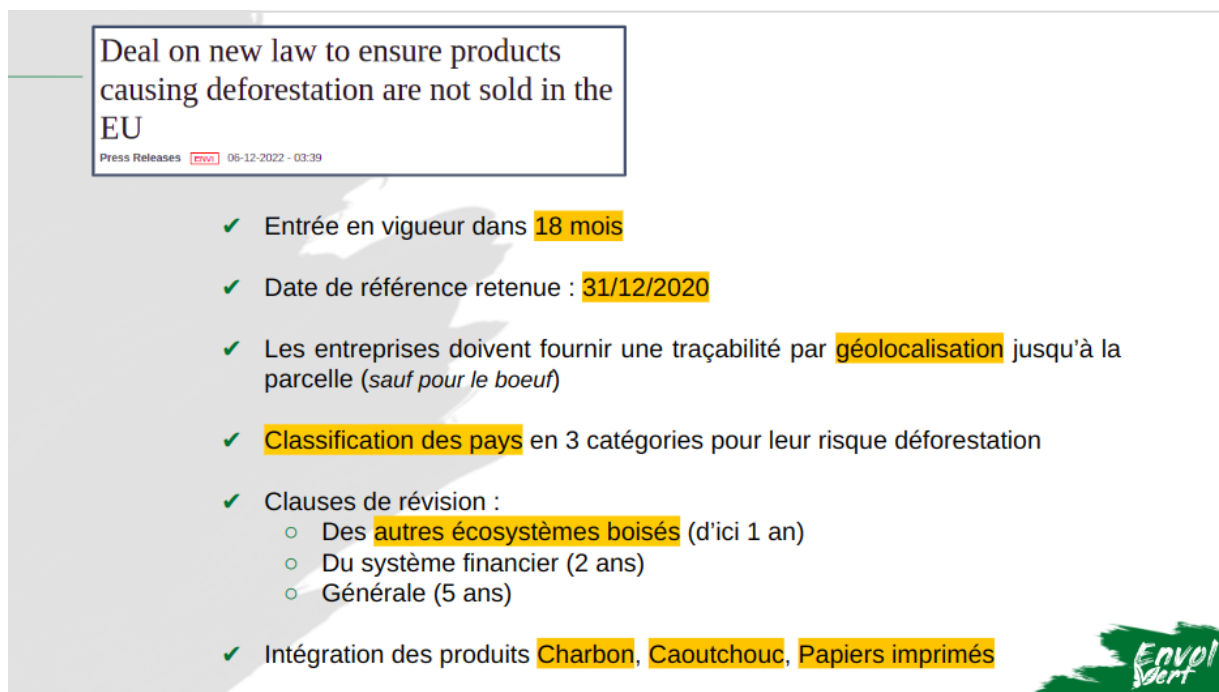
Ce compte-rendu présentera les échanges réalisés en atelier. Ci-dessous, les principaux points présentés dans ce compte rendu :

- Rappel des sujets traités durant l'atelier (présentés dans le **1.** et diapo en annexe du mail).
- Rappel des propositions de recommandations et prise de position sur le sujet abordé durant l'atelier (présenté dans le **2.**).

1. Sujet de l'atelier


L'atelier du 14 décembre 2022 avait pour objectif de discuter entre les membres du groupe de travail du lien entre la mesure de la déforestation et dégradation et de la mesure de la surface équivalente.

Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous avons présenté les dernières actualités concernant le développement de la réglementation Européenne de la mise sur le marché de produits issus de la déforestation. La proposition de réglementation discutée lors des trilogues a été publiée le 6 Décembre 2022. Son impact sur la mesure de la déforestation importée et sur la disponibilité des informations de la part des entreprises aura sûrement un impact majeur dans le futur. Par contre, la temporalité de sa mise en place ainsi que des finalités différentes laissent la place au développement d'un outil de suivi basé sur les critères du REFF.

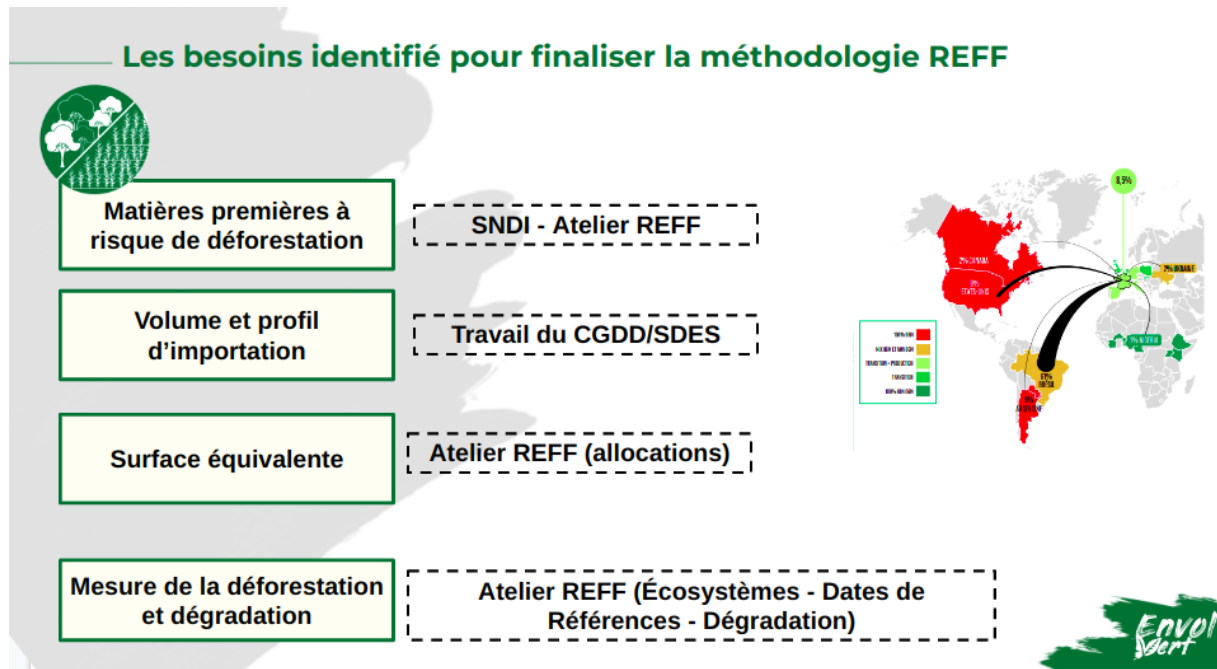


Deal on new law to ensure products causing deforestation are not sold in the EU
Press Releases ENVOL 06-12-2022 - 03:39

- ✓ Entrée en vigueur dans **18 mois**
- ✓ Date de référence retenue : **31/12/2020**
- ✓ Les entreprises doivent fournir une traçabilité par **géolocalisation** jusqu'à la parcelle (*sauf pour le boeuf*)
- ✓ **Classification des pays** en 3 catégories pour leur risque déforestation
- ✓ Clauses de révision :
 - Des **autres écosystèmes boisés** (d'ici 1 an)
 - Du système financier (2 ans)
 - Générale (5 ans)
- ✓ Intégration des produits **Charbon, Caoutchouc, Papiers imprimés**



Pour cadrer la discussion de cet atelier spécifique, nous avons rappelé dans un premier temps, l'objectif des ateliers du Référentiel Empreinte Forêt France ainsi que les principaux sujets traités durant ces ateliers. Pour faciliter la compréhension, nous avons indiqué le positionnement général de chaque thématique abordées dans les ateliers par rapport à la mesure globale de la déforestation importée. Dans la slide ci-dessous, on retrouve l'impact des principaux ateliers du REFF sur la mesure de la déforestation/dégradation et celle de la surface équivalente.



Ce qui est ressorti des différents ateliers est qu'il manque un point particulièrement important permettant de finaliser la mesure de la déforestation importée. **Comment évaluer le lien entre la surface correspondant aux importations françaises et l'évaluation de la déforestation / dégradation dans les zones de production.**

Ce vide dans la mesure globale de la déforestation importée a été abordé lors de l'atelier n°8 présenté ci-dessous.

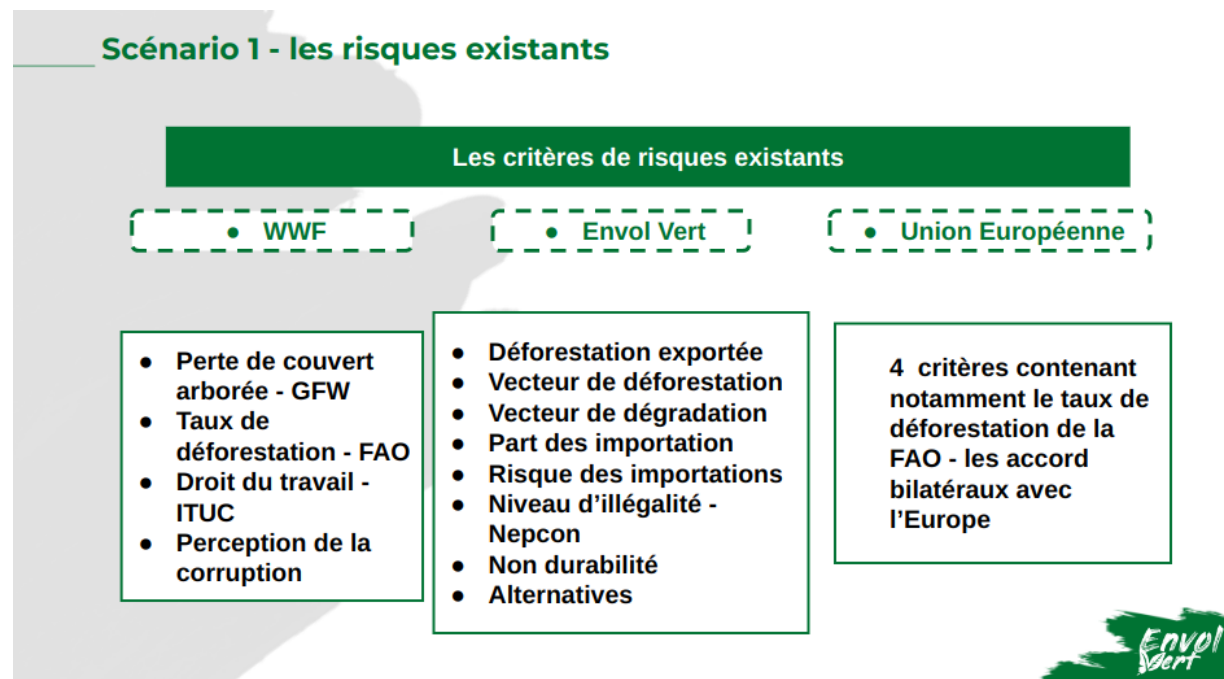
2. Le lien entre la mesure de la déforestation/dégradation et la surface équivalente à nos importations françaises

a. Les différents scénarios

Scénario 1 : Faire le lien via un critère de risque déforestation

Le premier scénario proposé pour faire le lien entre la mesure de la surface équivalente et la mesure de la déforestation et de la dégradation est l'utilisation d'un risque déforestation. Celui-ci se comporte comme un pourcentage évaluant le risque qu'une matière première issue d'un pays participe à la destruction des forêts. Le résultat de la déforestation importée s'obtient donc en multipliant la surface équivalente par le risque déforestation.

Il existe déjà des risques de déforestations, notamment ceux développés par Envol Vert et par le WWF (comparé dans l'étude du GIP Ecofor)¹. Ceux-ci croisent des critères quantitatifs comme le taux de déforestation dans les pays étudiés, ou l'évolution des couverts forestiers selon Global Forest Watch pour le WWF mais ils prennent aussi en compte des critères plus qualitatifs comme les risques de corruptions, les alternatives existantes,....

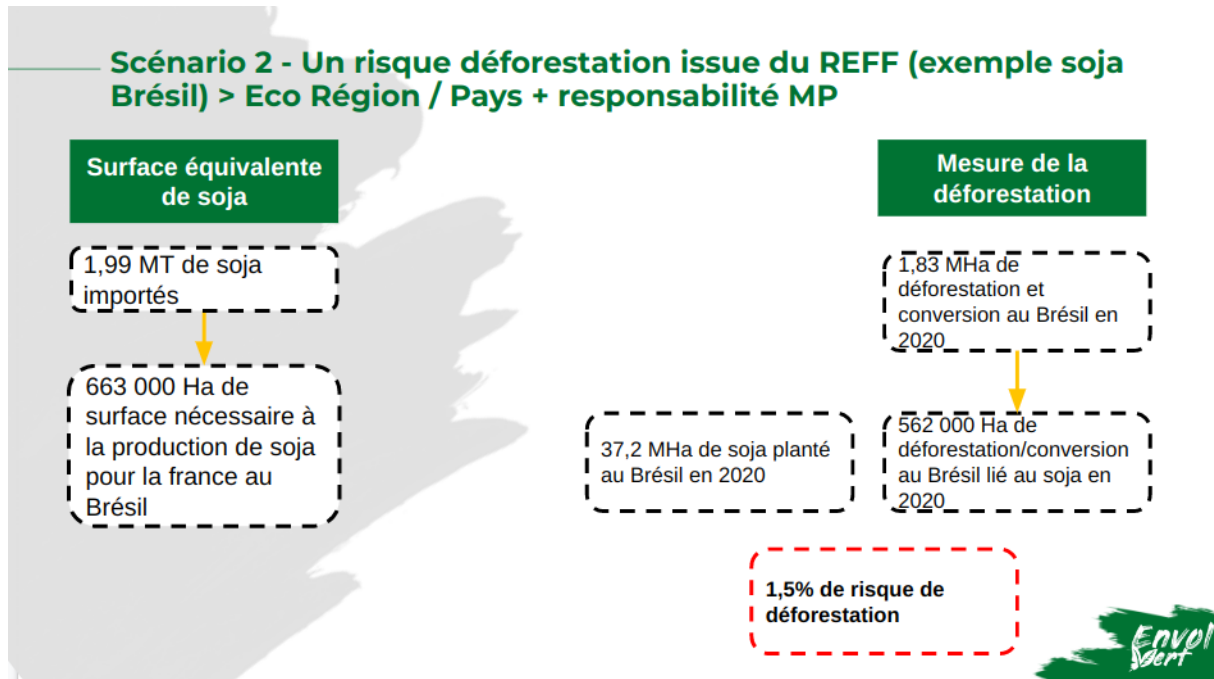


Scénario 2 : Risque déforestation issue du Référentiel Empreinte Forêt France

¹

<http://www.gip-ecofor.org/empreinte-foret-quel-indice-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-nationale-de-lutte-contre-la-deforestation-importee/>

Le deuxième scénario se base sur les recommandations du Référentiel Empreinte Forêt pour évaluer la déforestation et la dégradation dans les zones écologiques des pays d'origine des matières premières. Le croisement de cette déforestation avec la responsabilité de chacune des matières premières permet d'obtenir la surface déforestée en lien avec chaque MP. Cette surface évoluera chaque année car l'on cumule la déforestation depuis la date de référence choisie. Cette surface déforestée rapportée à la surface totale de production de la matière première permet d'obtenir un risque de déforestation plus proche du réel.



Scénario 3 : Evaluation de la déforestation par télédétection uniquement sur les parcelles d'origines des matières premières

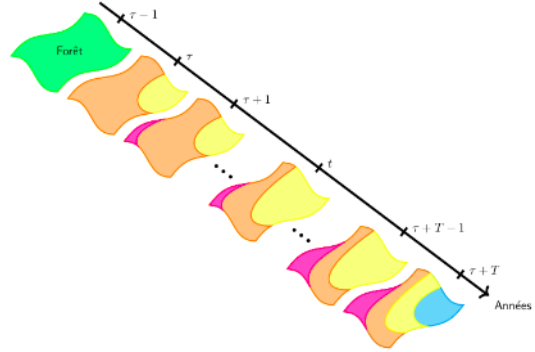
Le scénario 3 propose de mesurer exactement la déforestation en lien avec l'origine des matières premières. Dans le cadre de la réglementation Européenne de déforestation importée tout comme dans d'autres réglementations, les entreprises doivent approcher une traçabilité totale de leurs produits et notamment garantir l'origine à la parcelle des matières premières. Cette information, si disponible et croisée avec une analyse des images satellites permet d'évaluer exactement la déforestation en lien avec les importations de la France.

Scénario 3 - Télédétection et origine transparente

Solution par télédétection

Suivi de la déforestation par télédétection au niveau de chaque parcelle

Croisé à une origine précise à la parcelle de la matière première



b. Les échanges lors de l'atelier

Une fois les 3 scénarios présentés et expliqués, un tour d'échange a eu lieu pour présenter les principaux avantages et inconvénients de chacun. Ceci permet d'évaluer l'intérêt des participants pour les scénarios ainsi que d'évaluer la faisabilité des scénarios. Les principaux commentaires sont résumés dans le tableau ci-dessous pour chacun des scénarios

	Avantages	Inconvénients
Scénario 1 : Faire le lien via un critère de risque déforestation	<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des impacts sociaux et autres critères qualitatifs • Ajouter des enjeux / informations pour affiner • Suffisant pour des objectifs de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Problématiques des pondérations dans les critères et entre les critères • Problématique de subjectivité des critères choisis
Scénario 2 : Risque déforestation issue du Référentiel Empreinte Forêt France	<ul style="list-style-type: none"> • Bon compromis entre le scénario 1 et 3 <ul style="list-style-type: none"> ○ disponibilité plus rapide que le 3 et moins dépendant de la disponibilité des informations ○ moins subjectif que le 1 et moins dépendant d'une pondération 	<ul style="list-style-type: none"> • Données d'importations (douanes) uniquement disponibles au niveau des pays • Besoin que les données nécessaires au calcul soient unifiés entre les écorégions envisagées
Scénario 3 : Evaluation de la déforestation par télédétection uniquement sur les parcelles d'origines des matières premières	<ul style="list-style-type: none"> • Scénario idéal, qui sera normalement demandé d'ici 2 an minimum (temps de mise en oeuvre de la réglementation Européenne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Processus lent qui ne permet pas de répondre aux attentes de certains (citoyens / gouvernements) • Pas de disponibilité immédiate ou de transparence suffisante sur les informations nécessaires • Manquement d'une grande part de la déforestation sur certaines matières premières. (Ex : besoin uniquement du point GPS pour les surfaces de production d'hévéa <4 Ha) • Difficulté d'évaluation de la déforestation / dégradation

		<p>avec les pixels mixtes</p> <ul style="list-style-type: none">● Problématique du coût (technique et financier) de la réalisation de ce scénario● Problématique de confidentialité sur les données nécessaires à cette mesure de la déforestation● traçabilité complète, encore au début pour certaines matières premières (cuir)
--	--	--

c. Commentaires supplémentaires

3. Recommandation finale

La principale conclusion de cet atelier issu de l'analyse des différents scénarios et des retours des participants du groupe de travail est que le scénario 2 évaluant un risque de déforestation sur la base des critères du Référentiel Empreinte Forêt France est sûrement **le compromis le plus pertinent**. C'est notamment vrai en comparant la disponibilité des données et l'objectivité de la mesure de la déforestation importée attendue.

En effet, le premier scénario, bien que facilement implémenté, pose la problématique d'une mesure de la déforestation, **trop éloignée du réel et dépendant d'une pondération des critères** pris en compte.

Le dernier scénario qui correspond à **l'idéal de la mesure de la déforestation importée** est trop **dépendant de la disponibilité des données** d'origines précises au niveau des parcelles ainsi que de **la temporalité de mise en place** (par exemple avec la mise en place de la réglementation Européenne)

Finalement le scénario deux, bien que pour l'instant limité aux informations **d'origine au niveau des pays**, permet de s'approcher facilement d'un risque de déforestation proche du réel en précisant les calculs par **éco-régions puis en compilant les informations au niveau de chaque pays**.

La recommandation est donc de se diriger vers la mise en place du scénario 2 qui sera plus **précisément détaillé dans le rapport final du Référentiel Empreinte Forêt**.

Prochaines étapes :

15 janvier 2023 : Partage du rapport Référentiel Empreinte Forêt France incluant les conclusions de ce dernier atelier

Fin janvier 2023 : Période de relecture des membres du Groupe de Travail et du CST